

P.-A. GOLAY

---

NOTES  
sur  
LE PASSÉ DES PIGUET-DESSOUS

(Avec planche.)

---

Extrait de la *Revue Historique Vandoise*.



LAUSANNE  
IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE PUBLICITÉ

---

1923

## NOTES SUR LE PASSÉ DES PIGUET- DESSOUS

---

Les lignes qu'on va lire n'ont pas la prétention d'être une histoire des Piguët-Dessous.

Une telle histoire demanderait une documentation que ni le temps, ni les moyens ne me permettent de me procurer.

Si j'ai cru devoir noter ici quelques faits, venus à ma connaissance par l'étude de divers papiers – aimablement mis à ma disposition par leurs propriétaires – je l'ai fait, surtout, à cause de l'intérêt que je porte à toutes les choses anciennes, et particulièrement à ce qui concerne le passé de notre contrée.

Il m'a paru aussi utile de relever ces divers faits, en y joignant quelques souvenirs, conservés dans les familles dont nous aurons à nous occuper et qui, sans cela, risqueraient fort de tomber dans un oubli éternel.

L'image d'une génération disparue remplit tous les souvenirs de ma jeunesse.

C'est à la mémoire de ces figures aimées que je dédie ce modeste travail.

### I

La colonisation du Chenit a commencé par le défrichement de quelques parties peu boisées des rives de l'Orbe, par les religieux de l'abbaye de Joux, qui y firent pâturer leur bétail. Plus tard, les habitants du Lieu vinrent y récolter du fourrage, qu'ils remisaient dans de petits bâtiments appelés *mayons* ou *méons*.

Lorsque leur provision principale était épuisée, ils venaient chercher cette réserve, qui leur permettait de compléter l'hivernage de leur bétail.

Un peu plus tard encore, lorsqu'ils eurent agrandi leurs défrichements, la quantité de fourrage étant trop considérable pour la transporter au Lieu, ils construisirent des *granges*, composées d'un fenil et d'une étable, qu'ils venaient habiter avec leur bétail vers la fin de l'hiver.

Peu à peu, le terrain cultivable s'étant augmenté assez pour former un domaine, on transforma ces granges en maisons d'habitation.

Sur un vieux registre des Archives du Lieu, on voit qu'en 1489, des hommes de cette communauté possédaient déjà des prés sur les rives de l'Orbe.

Il y avait d'abord, sur la rive droite, le *Grand Mas du Chenit*, contenant environ quarante *seytorées* ou posés de prés *fenables*.

Puis venaient ceux de *Praz Saint-Pierroz* et *En la Rivas de l'Orbaz*, aux environs du Pré-Rond.

Ensuite plusieurs prés *Vers le lac Quinzonnet* (Lac des Rousses), soit dans la région du Bas du Chenit et appartenant à l'abbaye de Joux.

Sur la rive gauche, il y avait les prés des *Méons*, soit *Rocheret*, comprenant une partie des champs actuels de Vers le Lac et de la Golisse. Ensuite le *Grand Praz de Grattaz-Loupz* (plus tard place d'armes), qui contenait environ quinze *seytorées*. Touchant celui-ci, le *Pra Wuillermyn*, qui prit plus tard le nom de Rivaboux. Puis, dans la région de Chez le Maître, plusieurs prés possédés par *Vaulchy Aubert*, père de Guillaume Aubert.

A cette même époque (1489), le défrichement des Piguet-Dessous comprenait quelques poses de prés, appartenant à *Pierre, fils de Jehan Piguet*, limitées du côté de bise par les

champs de Vaulchy Aubert et des autres côtés par la *Joux Noire*.

Au milieu de ces prés, il y avait une grange c'était la *Grange du Pra des Poutes*<sup>1</sup> (Grangiam Putet), le seul bâtiment dont il soit fait mention à cette époque au Chenit, avec la maison de *Jean Clerc*, située dans la région des *Vieux-Chéseaux* et dont il n'est plus question cinquante ans plus tard.

Le territoire de *Chez Tribillet* fut abergé en 1492, par l'abbé Jean de Tornafol à Etienne Nicolaz, du Lieu. En 1525, ce défrichement, qui comprenait quatre seytorées de prés avec un pâturage, fut acquis, des fils du dit Nicolaz, par Vaulchy Aubert, et revendu en 1595, par Pierre Aubert, petit-fils de Vaulchy, au Gros Jean Goy qui y bâtit une maison.

Les Registres des Reconnaissances de 1525 et 1549 nous renseignent assez exactement sur les progrès de ces divers défrichements, mais jusqu'à cette dernière époque ils ne mentionnent aucun bâtiment nouveau, en dehors de la Grange du Praz des Poutes, située sur l'emplacement des Piguet-Dessous actuels.

En 1523, les propriétaires de ce territoire étaient Michel, fils de Pierre Piguet et son frère Pierre, dit Mouron, ainsi que Claude Piguet, fils de Jaques, pour la partie de bise.

En 1549, ces occupants étaient remplacés par Claude, Thivent et Vaulchy Piguet, «*fils de Michel qui fust fils de Pierre*».

Ces trois frères habitaient au Lieu et nous ne savons pas quelle époque exactement ils firent de leur grange une habitation fixe.

---

<sup>1</sup> *Poute*, nom patois du sorbier.

Nous savons seulement que, dans cette région, il y avait en 1600, onze bâtiments, soit<sup>2</sup> :

Sur le territoire actuel de Chez le Maître la maison de Pierre, fils de Guillaume Aubert<sup>3</sup>.

Plus au vent, celle de Pierre et Jehan Meylan dit *Perrod*. Ensuite les deux maisons de Jaques et Claude Goy.

Au *Pré-Rond*, la maison de Vaulchy Aubert, autre fils de Guillaume.

Au *Marais-Longet*, soit environ sur l'emplacement de la maison Adolphe Golay, s'élevaient les maisons de Jehan Gaulaz et de Claude, fils de Jaques Goy.

Les Piguët-Dessous proprement dits, s'appelaient alors le *Praz des Poutes*<sup>4</sup>.

On y trouvait d'abord une grange, appartenant à Jehan Gaulaz puis la maison de Guillaume et Abraham Piguët et celle de Isaac Piguët et ses frères, fils de Claude.

Sur le territoire de *Chez Tribillet*, appelé le Marais de la Testaz<sup>5</sup>, se trouvait la maison du Gros Jehan Goy.

Toutes ces maisons ont disparu, ou bien elles ont subi des transformations successives, de façon qu'il ne reste à peu près rien des bâtiments primitifs.

Entre le *Praz des Poutes* et l'Orbe, s'étendait une prairie depuis longtemps défrichée, qui portait et porte encore le nom de *Saut-Pernet*.

On sait que l'on disait anciennement *Pernet* pour Pierre. Or, comme les moines de L'Abbaye avaient donné le nom de

---

<sup>2</sup> C'était, à cette époque, l'endroit le plus peuplé de tout le territoire du Chenit.

<sup>3</sup> «Guillaume Aubert, fils de Vaulchy, qui fust fils de Pierre» (Archives du Lieu. Tome III.)

<sup>4</sup> Lucien Reymond, par une fausse interprétation de l'ancienne écriture, appelle *Pré Putra*.

<sup>5</sup> La Côte, coupée par la *cluse* de la Combe du Moussillon, se termine en cet endroit par un mamelon qui, de loin, a la forme d'une *tête*.

*Pré Saint-Pierre* aux rives de l'Orbe qu'ils utilisaient comme pâturage, il est possible que le nom de *Saut-Pernet* ait un rapport avec celui de St-Pierre, dont il n'est peut-être que la déformation.

Les prés où s'alimentent les fontaines des Piguet-Dessous formaient primitivement un marécage appelé le *Marais-duDégost*<sup>6</sup>.

Les premiers habitants captèrent ces différentes sources et transformèrent ce marais en des prés productifs.

Au-dessus de ces prés, s'étendaient les pâturages ou «*accrués*» en partie défrichés dont l'un, appartenant à Claude Gaulaz en 1570, s'appelait les *Vieux-Lancions*, ou *lançoirs*, par lesquels on dévalait les bois exploités. (Ce sont les Crêts de la Rochette chez l'Evaz.)

Plus au vent, le pâturage des Piguet descendait également jusqu'au près des maisons. Les pâturages actuels de la Côte, n'étaient pas encore défrichés et faisaient partie de la *Joux-Noire*. C'était en somme la forêt vierge.

Nous avons vu que, sur le territoire des Piguet-Dessous, habitaient, en 1600, d'abord Guillaume et Abraham Piguet, qui étaient beaux-frères, puis Isaac, fils de Claude Piguet.

Nous manquons de renseignements sur les deux premiers, qui sont portés comme habitant le Praz des Pontes en 1600, mais ne figurent pas sur le *gîte*<sup>7</sup>, de 1610, pour la construction de la première église du Sentier.

Ils paraissent avoir eu pour successeur Abraham Nicoulaz, qui, probablement, avait épousé une fille de Guillaume Piguet.

Nous sommes mieux renseignés sur Isaac Piguet et son frère Jacob, dont nous avons pu suivre la descendance jusqu'à nos jours.

---

<sup>6</sup> Ou *Dégost*, endroit par où l'eau s'écoule.

<sup>7</sup> Contribution.

D'après le registre des censes de LL. EE. de Berne, nous voyons que Isaac Piguet et ses deux frères tenaient leur maison de leur père Claude Piguet.

Cependant, comme celui-ci est appelé *Claude Piguet du Lieu*, on ne peut affirmer qu'il ait habité à demeure le Praz des Poutes.

Il est possible qu'il y ait séjourné un certain temps, puis qu'il soit retourné au Lieu, après avoir remis sa possession à ses fils.

Le plus ancien document dont nous ayons connaissance sur ce sujet date du *3 janvier 1607*.

On y voit que les représentants de la Communauté du Lieu, au nombre de soixante-six «preud'hommes et conseillers, largissent, concèdent, outroyent, et donnent pleyne faculté et puyssance, à honneste Isaac, fils de Claude Piguet du Lieu, résidant au Chenit, dellay confins du dict Lieu tant en son nom propre que de tous ses aultres frères, etc., etc de havoir, tenir, jouir et perpétuellement posséder une seytorée de prel, fenable, devant leur mayson du dict Chenit, delay, jouxte la possession de Guillaume Piguet».

Avec le document suivant, nous assistons au premier partage de cette maison et des champs qui l'environnent.

*Acte de 1613 ou 1615.*

Les fils de feu Claude Piguet soit : Isaac, Jacob et David, déclarent se partager leurs biens comme suit :

«Est advenu à Isaac les trois *rangs* soit *coubles*<sup>8</sup> de leur vieille mayson, qui sont au milieu. Et demeurera le rang devers vent, que contient la cuisine, poisle et estage contigu, au dict Jacob Piguet. Et le chésal du four, qui est devant dicte mayson, ainsi qu'ung chemin pour aler à la fontaine. Et les rangs neufs, qui sont advenus au dict David, demeureront

---

<sup>8</sup> Du patois *ouna cobllia*, un couple.

devers bise, en ce que chascung ait son aysance endroit de soy, en commung, sans soy empes cher ny contrarier l'ung l'aultre. Promettant soy main- tenir l'ung l'aultre, et réciproquement deffendre, débriguer et garantir envers et contre tous.»

Suit le partage du domaine des frères Piguet, où figurent déjà les noms actuels des champs environnant le hameau des Piguet-Dessous, soit la *Curtilliettaz*, le *Grand-Champ*, l'*Haut des Petits-Champs*, le *Champ Corbe des Saulges*, les *Islettes*, etc., et les champs de la *Combe du Musillon*.

Nous voyons donc par ce manuscrit que, vers 1615, le défrichement de cette localité était déjà passablement avancé et que les bâtiments étaient assez importants pour être divisés en trois maisons d'habitation.

On voit en outre que ces premiers habitants possédaient un four commun et une fontaine, située à l'ouest des maisons, plus près de sa source qu'elle n'est maintenant.

D'après ce même document, il est établi que la plus ancienne maison du voisinage serait celle appartenant à Ernest Piguet, descendant direct du premier occupant ; qu'elle était flanquée du côté du vent par une aile d'un rang, soit une partie de la maison Charles Piguet (autre descendant de Claude) et du côté de bise par une maison de trois rangs, neuve, qui serait la maison H<sup>ri</sup>-S<sup>l</sup> Meylan.

Cela est encore confirmé par une réclamation de David Piguet, tanneur, en 1748, se donnant comme propriétaire «*des deux premières maisons bâties dans le dit lieu*».

*Acte du 13 novembre 1647.*

Les frères Pierre, Abraham, Jaques et David Piguet (fils de Jacob Piguet) se partagent les biens qu'ils ont en indivision.

D'après ce document il apparaît que Jacob Piguet est mort et que sa maison à *estage* est habitée par Jaques Piguet, l'un



des copartageants «avec la Tannerie et appar tenances d'icelle».

Isaac Piguet est mort également et les dits quatre frères ont racheté la maison qu'il possédait. «Est advenu en partage et portion audict Pierre Piguet, assavoir : Le chésal pour y bastir une mayson neufve, de trois rangs, au costé de vent de celle au dict Jaques. A Abraham, la mayson et curtil de *Dernier la Coste*.»

C'est donc à ces quatre frères qu'il faut attribuer l'établissement de la Tannerie (Maison Nicole), dont il n'est pas question dans le partage de 1615, la construction de la maison dite *Chez Moïset* et de la première maison des Piguet-*Dessus*.

L'on remarquera que d'après cet acte, il n'y avait plus aux Piguet-Dessous, que la descendance de Jacob Piguet, et en outre, dans la maison la plus à bise, Abram et Jean Piguet, probablement fils de David, qui disparaissent peu après, sans laisser d'autre souvenir, qu'un champ qui 50 ans plus tard portait encore le nom de *Champ de Jean Piguet*.

La descendance d'Isaac a également disparu.

Il faut savoir que, entre 1620 et 1645, la peste désola La Vallée à plusieurs reprises et quoiqu'il n'y soit fait aucune allusion dans les écrits que nous avons consultés, on peut attribuer à ce fléau cette dépopulation, car J.-D. Nicole nous dit qu'il n'y avait pas de maison qui ne fût atteinte et que, dans certaines d'entre elles, il ne resta personne.

A la suite de cette peste, nous dit l'historien de Vallorbe, Vallotton-Aubert, les loups devinrent si nombreux qu'on devait se relayer jour et nuit pour la garde des troupeaux, et qu'en une seule fois, on put voir à Romainmôtier vingt peaux de loups et douze petits vivants.

C'est vers cette époque que l'on donna aux habitations du Praz des Poutes le nom de *Vers chez les Piguet* ou les *Grands-Piguets*. Les champs cultivés s'arrêtèrent longtemps

au bas des *Crêts*. Jusque vers 1750, la partie en pente des *Champs-Derrière* formait un pâturage appelé la *Pâturée* et qui *remuait* avec la Côte, située plus haut. Ces premiers occupants possédaient sur la rive droite de l'Orbe, au *Mas des Pignet* et à la *Grand'Gollie*, des prés défrichés plus anciennement et qu'ils avaient acquis de la Seigneurie du Brassus.

Ils possédaient aussi le territoire actuel des Pignet-Dessus, où nous avons vu l'un deux, Abraham, s'établir en 1647 et droict de pasturage tant que droict de souveraineté s'étend du costé de Bourgonie», soit jusqu'à la frontière.

## II

En 1567, Claude Gaulaz, dit Besson, possédait quelques prés au Chenit, notamment au Marais-Longet. On nommait ainsi les prés tourbeux qui avoisinent la Halte de Chez le Maître et le Pré-Rond.

En 1585, son fils Jehan Gaulaz réunit ces prés à ceux de sa femme Loyse Pignet, fille de Claude, et bâtit en cet endroit une maison qui fut le commencement du Hameau des Golay, hameau qui comprenait les maisons *Chez l'Evaç* et celles dites *Vers chez le Grand-Eugène*.

Qu'on nous permette ici de dire ce que nous savons sur l'origine de cette famille.

Après une étude attentive de ce sujet, on est forcé de reconnaître que l'hypothèse émise naguère, qui la faisait venir du Comté de Neuchâtel en est contredite par les faits :

En 1489, Claude Lugin, dit Besson, prête reconnaissance pour ses biens et ceux de son fils Pierre Gaulaz.

Le Registre des Reconnaissances de 1526 cite Claude, feu Pierre Gaulaz, qui est appelé aussi parfois Claude Lugin.

En 1549 nous trouvons Claude, Jehan, Pierre et Loys, fils de feu Claude Gaulaz, dit Besson.

En 1570, nous voyons figurer sur le Mémoire constitutif de la Commune de L'Abbaye, Pierre Besson, autrement Lugrin et ce même Besson est appelé Pierre Gaula dans le *Terrier* de 1600. Or, ce Pierre *Besson*, autrement *Lugrin*, dit *Gaula*, est évidemment l'un des quatre frères nommés ci-dessus.

On voit donc qu'à l'origine les noms de *Lugrin*, *Gaulaz* et *Besson*, s'employaient indifféremment pour désigner la même personne.

C'était du reste la coutume dans toute la Suisse romande, comme l'explique excellemment M. Ernest Muret dans *l'introduction au Livre d'or des familles vaudoises*.

En ce temps-là, le système onomastique actuel n'était pas encore bien entré dans les moeurs. On s'attachait surtout au nom de personne ou prénom qui est toujours écrit en majuscules et les noms de famille et surnoms n'intervenaient que comme accessoires.

Il n'était pas défendu d'en changer la forme, comme de nos jours, c'est pourquoi l'on ne compte pas les *Guignard*, soit *Goy*, les *Aubert*, alias *Reymond*, dict *Tribillet*, etc., etc.

Obéissant aux mêmes lois, le nom de Gaulaz ou Gaula n'était appliqué que comme surnom à une famille Lugrin, qui possédait en outre le second surnom de *Besson*, qui signifie jumeau.

Peu à peu, le surnom de *Gaula*<sup>9</sup> fut employé comme nom de famille, ainsi que cela arrivait fréquemment à cette époque, et l'on peut avec certitude se ranger à l'opinion déjà émise par Lucien Reymond, que les familles Golaz et Golay sont issues de celle des Lugrin, qui, elle-même, figure sur les plus anciens documents de la Communauté du Lieu.

---

<sup>9</sup> Du verbe patois Gaulâ qui signifie mouiller : Gaula = Mouille ; c'est le nom des prés qui bordent le ruisseau de la Vulpillière au Lieu.

C'est vers 1630 que l'on commença, au Chenit, à prononcer Gaulay. Il fut même un temps, aux environs de 1750, où l'on prononçait *Gaulain*.

Donc, Jehan Gaulaz, fils de Claude dit Besson, s'établit au Marais-Longet en Son fils Pierre Gaulaz ou Gaulay lui succéda vers 1620.

Trois autres de ses fils, soit Abraham, David et Anthoine, s'établirent au Bas du Chenit. Ils avaient repris un territoire acquis par leur père et leur oncle Pierre Lecoultre, associés à Stephan Doxat, banneret d'Yverdon.

Ce territoire comprenait les montagnes actuelles de la *Commune de Bise*, de *Meséry*, de la *Combette*, le *Pré-Derrière* et le *Chalet Déroché*. (Cette dernière propriété, qui a été réunie à la 10<sup>me</sup> série du Risoux, s'appelait alors le *Pré-Derrière*. Le Pré-Derrière actuel faisait partie de la montagne de Mésery.)

Abraham Golay et ses frères possédaient encore la partie de bise des *Cent-Poses*, sous le nom de *Chalet du Risoud*.

Ils furent maintes fois en butte aux incursions des Bourguignons, qui leur brûlèrent un chalet et leur enlevèrent vingt génisses, qu'ils conduisirent à Chaux-Neuve.

Le Gouvernement de Berne dut intervenir pour remettre les choses en ordre (1634)<sup>10</sup>.

Les descendants de ces trois frères se partagèrent ce grand domaine, et suivant la version de H. Golay, dès 1700, leurs familles ont disparu de la contrée.

---

<sup>10</sup> L'une des raisons des habitants du Chenit, dans leur supplique à LL. EE. pour être autorisés à bâtir leur première église est, qu'étant obligés d'aller assister au culte public à deux lieues et plus de leurs habitations, celles-ci «étant cependant tout proche des Bourguignons, dont il pourroit arriver grand désavantage et détriment tant par volerie que pillerie et autrement, même, avec les propres armes des dits du Chenit, leur venir, à tous couper la gorge au Temple du Lieu». (*Recueil de Pierre Lecoultre*, 1610.)

Nous avons vu que Pierre Golay avait repris le bien de son père au Marais-Longet, soit le *Hameau des Golay*. Son fils Abram Golay, juge, bâtit une maison derrière la Côte, qui prit le nom de *Crêt chez le Juge*, et, plus tard, celui de *Chez le Chirurgien*.

Jean-Baptiste Golay, second fils de Pierre, resta devant la Côte. Il eut pour fils David, Daniel et Jean-Baptiste II.

Daniel vint habiter aux Piguët-Dessous, où il reprit la moitié du bien de ces Nicoulaz que nous avons vu succéder entre 1600 et 1610 à Guillaume et Abraham Piguët.

Sur un plan de 1711, pas très soigné, du reste<sup>11</sup>, cette maison est placée à bise et *au-dessous* de celles des Piguët.

Cependant, il n'y a aucun doute que c'était la maison actuelle du syndic Eugène Golay, avec une partie de celle de H<sup>ri</sup> Gustave Aubert.

Abraham Golay, juge, son neveu Daniel. Abraham Nicoulaz, Jaques Rochat et Pierre Meylan achetèrent, en 1687, la *Montagne du Brassus* appartenant à nobles Varro et Chabrey, seigneurs du Brassus.

Elle comprenait les pâturages actuels de la *Meylande* et de la *Lande dessus et dessous*, la *Pièce du Moulin*, la *Ministre* et les *Mollards*. Cette dernière propriété en fut détachée en 1695.

L'acte, propriété de H.-G. Aubert, porte que «les acquiseurs ne pourront empêcher nobles Varro de tirer mines de fer de dicte montagne». Cela prouve que, encore à cette époque, les forges du Brassus employaient du minerai de la contrée.

Qui était Abel Gaulaz, qui vint habiter au Bas du Chenit vers 1630 ?

---

<sup>11</sup> Par Th. Valloton, arpenteur de LL. EE.

Hector Golay le donne pour un fils d'un nommé Jean, frère de Claude Gaula et qui, comme ce dernier portait le surnom de Besson. Il se serait fixé au Sentier vers 1590.

Cependant, ce Jean Gaula ne figure pas sur le Registre des Censes de 1600, registre où sont portés tous les propriétaires, ou *abergataires* de La Vallée.

On n'y voit pas figurer non plus ses héritiers au cas où il fût mort.

Il ne faisait pas partie des trente-deux associés pour la construction du moulin en 1595.

Il n'est pas nommé comme ayant contribué à l'érection du premier temple du Sentier.

Il y avait à cette époque deux habitants du Chenit portant ce nom : Jehan Gaula, *l'Ainé*, fils de Claude, dit *Besson*, habitant le Marais-Longet et Jehan Gaula, fils de Michel, habitant *Es Méon, soit Rocheret* et appelé *le Jeune*.

On a remarqué que Jehan Gaula l'aîné portait comme son père le surnom de *Besson*. Or, si Abel Gaulaz est né en 1570, comme l'indique H. Golay, il ne pouvait être le fils de Jean le Besson, du Chenit, qui n'avait guère alors que dix ou quinze ans. Il était plutôt le fils de Jehan, frère de Claude Gaulaz, nommé en 1549, mais qui n'a jamais habité au Chenit.

Quoiqu'il en soit, Abel Gaulaz, venant du Crêt chez la Veuve (Vuarraz) vint se fixer au Bas du Chenit vers 1630, où il mourut en 1668, à l'âge de 98 ans.

Son fils David mourut presque aussi vieux que son père, en 1716, âgé de 97 ans.

David Golay eut pour fils :

Daniel, l'Assesseur, chef de la famille dite *Chez Danion Gaulain*.

Abel, deuxième du nom, père de Daniel et grand-père de Pierre-Moise, chef de la famille *Chez Pierre-Moïset*.

Abraham, dit *l'Héritier*, chef de la famille de ce nom.

David, père de Benjamin Golay, chef de la famille dite *Chez Benjamin*.

Abraham Golay, dit *l'Héritier* vint aux Piguet-Dessous en 1734. Il avait épousé Suzanne, fille de Daniel Golay, fils de Jean-Baptiste.

Daniel Golay, n'ayant pas laissé de postérité mâle, il s'en suivit un procès, entre la dite Suzanne et ses deux soeurs. A la suite de ce procès, Abraham Golay devint propriétaire du domaine, de la montagne et de la maison de son beau-père, moyennant indemnité à ses belles-sœurs.

C'est à cause de cette circonstance qu'on lui donna le surnom d'*Héritier*.

Il eut trois fils : Abram, Daniel et Benjamin.

Daniel, dit *le Méchant*, alla s'établir à Genève.

Abram et Benjamin agrandirent et modifièrent la maison paternelle (1745).

Ils possédaient, encore, en 1750, une maison avec un domaine et un pâturage au Bas du Chenit, provenant de leur grand-père David Golay.

Ce pâturage devait être d'une certaine importance, car il se louait, en 1765, pour la somme de 400 florins. (C'était probablement le Grand-Mollard.)

Abram, qui était assesseur consistorial, reprit, un peu plus tard, la part de son frère Benjamin.

Celui-ci acheta une maison *Vers chez le Maître* et il mourut sans postérité en 1795.

Secrétaire communal, recteur de la Bourse des Pauvres, gouverneur de l'Honorable confrérie de la St Jacques, intelligent et instruit, Benjamin Golay a tenu, pendant près de cinquante ans, une grande place dans l'administration de notre commune.

Il fut au nombre des premiers horlogers de La Vallée, ayant fait un apprentissage à Vandœuvres près Genève, en 1750.

Dans ses *Traditions et documents*, H. Golay nous parle d'un autre «oncle Benjamin» contemporain du secrétaire, vieux garçon ou veuf sans enfants qui habitait une chambre de la maison des Piguet-Dessous.

Il faisait, dit-il, les ornements et inscriptions que l'on voit encore sur les poutres de certaines maisons.

Nous n'avons pas retrouvé de traces de cet autre Benjamin dans les notes journalières de la famille chez l'Héritier.

Il s'agit certainement d'un dédoublement du souvenir du secrétaire Golay, qui, veuf pour la seconde fois et perclus de rhumatismes, vint finir ses jours aux Piguet-Dessous.

Ses qualités d'ornementiste n'étonnent nullement celui qui a eu sous les yeux ses pages calligraphiques et les enjolivures de ses registres et son arrière-petit-neveu lui-même avait largement hérité de ces dons.

Cette confusion s'explique par le fait que H. Golay n'a eu en mains qu'une partie des papiers de sa famille. C'est pour cette même raison qu'il ignore de quelle façon celle-ci est devenue propriétaire de la Pièce chez l'Héritier.

Il nous apprend, par contre, que le second mariage de B. Golay donna lieu à un charivari de la part de ses ennemis politiques et que ce souvenir remplit d'amertume les dernières années du brave secrétaire.

Abram-Elisée Golay succéda à son père, l'Assesseur, aux Piguet-Dessous. Il fut appelé de bonne heure à remplir des fonctions publiques : juge, conseiller et plus tard garde chef, il s'efforça de contribuer au relèvement de notre commune, ruinée par des procès et une administration inintelligente.

Il était charpentier de son métier. Il s'occupa aussi du commerce de bois et exploita lui-même sa montagne du Brassus.

Son fils Abram-Daniel fut également municipal, de même que son petit-fils Ami-Elisée, père du syndic Eugène Golay.



Ainsi, dans cette famille, s'est maintenu, comme une tradition, le dévouement à la chose publique.

Voici comme on peut établir sa généalogie :

Claude Lugrin, dit Besson, propriétaire au Lieu en 1489.

Pierre Gaulaz, soit Lugrin, mort avant 1525.

Claude Gaulaz, dit Besson, mort avant 1549.

Jehan Lugrin, dit Gaula, propriétaire au Lieu en 1550.

Abel Gaulaz, mort au Bas (lu Chenit en 1668.

David Gaulay, mort au Bas (lu Chenit en 1716.

Abraham Golay, *l'Héritier*, né en 1668, mort en 1736.

Abram Golay, l'Assesseur, né en 1711, mort en 1797.

Abram-Elisée Golay, garde chef, né en 1739, mort en 1809.

Henry Golay, né en 1770, mort en 1813.

Ami-Elisée Golay, père (le Eugène Golay, syndic et de H. Golay, greffier.

Nous avons laissé Jean-Baptiste Golay II et son frère David au Hameau des Golay.

On les appelait *Chez l'Evaz*, probablement du nom de leur mère.

David demeura dans la maison paternelle et Jean-Baptiste bâtit, en 1710, la maison dite *Chez le Conseiller*, aux Piguet-Dessous. Il fut le père de Moïse Golay dit Moïset, chef de la famille de ce nom.

Généalogie de la famille *Chez Moïset* :

Les papiers de cette famille étant en grande partie détruits, nous ne pouvons fournir que quelques dates.

1° Claude Lugrin, dit Besson, propriétaire au Lieu en 1489.

2° Pierre Gaulaz, soit Lugrin, mort avant 1525.

3° Claude Gaula, dit Besson, mort avant

- 1549.
- 4° Claude Lugin, dit Gaula, gouverneur  
du Lieu en 1550.
- 5° Jehan Gaulaz, dit Besson, établi au  
Chenit en 1585. | Chez  
l'Evaz
- 6° Pierre Gaulay, vivant en 1630.
- 7° Jean-Baptiste Golay I. mort avant  
1680.
- 8° Jean-Baptiste Golay H. (Piguet-  
Dessous).
- 9° Moïse Golay, dit Moïset (Maison  
Benoit).
- 10° Joseph Golay
- 11° Tirnothée Golay | Piguet-Dessous.
- 12° Georges et Ami Golay.
- 13° Jules-Ami et Henri Golay (Brassus).

### III

En 1710, il y avait déjà, *Vers chez les Piguet*, cinq maisons contiguës.

Elles étaient habitées, en commençant du côté du vent par :

Jean-Baptiste Golay.

Les Hoirs du Grand David Piguet.

Les Hoirs de Jaques Piguet.

Jacob Piguet, dit *le Jeune*.

Le Grand Jacob Piguet, dit *l'Aîné*.

En face, il y avait la tannerie et le four commun. Un peu plus à bise était la maison de Daniel Golay, et celle de Abraham Nicoulaz.

Leurs voisins les plus rapprochés étaient les Aubert du Pré-Rond et le Hameau des Golay du côté de bise, et du côté

du vent, les deux familles de Jean et Louis Reymond, appelés aussi *Tribillet* et celle de Benjamin Golay, qu'il ne faut pas confondre avec le Secrétaire.

Nous avons vu que l'une des maisons du *Hameau des Golay*, citées en 1600, appartenait à Jehan Meylan dit *Perrod*, fils de Anthoine Meylan, des Viffourches, qui construisit, Derrière la Côte le *Chalet chez Perroud* (Maison Louis Aubert).

Il établit aussi la charrière qui y aboutit à travers la Côte et qui porte encore le nom de *Chemin chez Perroud*.

Par l'étude d'anciens documents, nous avons acquis la certitude que Guillaume Aubert et son fils Pierre habitaient également *Devant la Côte* et qu'ils étaient voisins de Jehan Meylan.

Comme lui, ils avaient Derrière la Côte quelques prés et un pâturage, mais tout leur domaine était situé devant la Côte : *au Décommanglioz, aux Mottes, en l'Islaz*, etc., tous noms qui ont passé au cadastre et que l'on emploie encore aujourd'hui.

Ils possédaient aussi des champs au Campe jusqu'à la lisière des bois.

Revenons cependant à ce qui concerne plus particulièrement les Piguet-Dessous.

A l'époque qui nous occupait avant cette digression (1700, environ), les maisons étaient recouvertes de *gros anelles* fixés avec des clavins forgés. Les fenêtres étaient petites et garnies de barreaux de fer. La cuisine était pavée de pierres, comme dans un chalet. Elle était surmontée d'une cheminée presque aussi vaste que la cuisine elle-même. Dans plusieurs de ces bâtiments le plancher de la chambre était remplacé par de la glaise battue. On appelait cette chambre le *poile*, bien qu'elle ne contint aucun engin de chauffage.

On commençait seulement, à cette époque à se servir des *plaques* ou contre-feu en fonte qui étaient placées entre la

cuisine et la chambre et contre lesquelles on faisait du feu, du côté de la cuisine.

Le trou fait dans la muraille pour placer la plaque laissait, de l'autre côté, une anfractuosité carrée dans laquelle on se réunissait pour se chauffer.

On appelait cela la *cavette*.

Le chemin qui longe les maisons était beaucoup plus étroit que maintenant (juste l'écartement de deux ornières), et laissait assez de place pour les *courtines*, qui s'alignaient entre ce chemin et les jardins (courtils).

Il n'était pas empierré, car, en 1731, David Piguet, tanneur, et son frère Abram, établissent une golette à travers ce chemin pour conduire sur leur fonds le *dégoût* de leur toit. A quoi s'opposent les fils du Grand David, leurs voisins, qui la bouchent ou l'enlèvent.

La charrière qui aboutit *entre les jardins* était plus importante.

Elle servait à conduire le bétail deux fois par jour sur la Pâturée et à le ramener pour le traire.

C'était le seul chemin pour se rendre à la Combe du Moussillon et pour descendre le bois des forêts.

Le raccordement du *Bas de la Combe* fut fait en 1774 par un allemand du nom de Jost.

Bien que la seule langue en usage à cette époque (1700) fût le patois, quelques-uns des habitants écrivaient déjà en français, quoique sans aucune orthographe et avec un grand nombre d'expressions patoises.

Les premiers habitants s'occupaient de l'élevage du bétail. Comme ils employaient le lait pour faire du fromage, dont ils tiraient profit, leur nourriture se composait presque exclusivement de *laitia* ou petit lait et de pain d'orge ou d'avoine.

Ne connaissant pas encore la pomme de terre<sup>12</sup> ils cuisaient des raves dans les braises de leur foyer. De là l'expression : *Ne pas laisser la rave au feu*, qui se dit encore de quelqu'un qui est pressé de prendre possession de son bien.

Ils faisaient du charbon, qu'ils vendaient aux forges du Brassus et de Vallorbe. On voit encore sur la Côte les places où ils faisaient leurs fourneaux.

Ce n'est que plus tard, lorsque le bois fut devenu plus rare, que leurs descendants trouvèrent d'autres métiers, en particulier la boissellerie.

Ils récoltaient de la poix, qui était recherchée à cette époque, et, pour cela, ils faisaient des *cerniaz*. Voici comment ils procédaient :

Lorsqu'on avait décidé de défricher un certain territoire, on enlevait un cercle d'écorce autour du tronc des sapins, sur une largeur d'environ un pied : C'était ce qu'on appelait *cernir* le bois.

La poix s'écoulait par cette blessure et, l'année suivante, on la recueillait pour la vendre brute, ou distillée dans des *fours à poix*.

Cependant, lorsque La Vallée eut été entièrement défrichée, certains habitants – des vachers pour la plupart et aussi des Bourguignons qui s'entendaient avec eux – continuèrent cette industrie, ce qui portait un grand préjudice aux forêts, par le grand nombre de plantes qui séchaient ensuite de cette opération.

---

<sup>12</sup> Le premier champ de pommes de terre dont il soit fait mention aux Pignet-Dessous est celui de Jaques Reymond, régent, en 1791.

Par contre, dès les commencements, chaque maison possédait un courtill, contrairement à la tradition rapportée par J.-D. Nicole qui dit que les premiers habitants «ne savoient pas ce que c'étoit que iardinage».

C'est pourquoi le Gouvernement de Berne dut, à plusieurs reprises, prendre de sérieuses mesures pour faire cesser ces abus.

Il y avait à peu près réussi, lorsque s'implanta dans la contrée l'industrie *lapidaire*, qui employait un ciment composé de poix et de tuile pulvérisée.

Les *cernisements* clandestins recommencèrent alors.

On a gardé le souvenir de certaine grand'mère qui faisait sa récolte de poix au moment de celle des baies sauvages et qui, ayant rempli son bidon de résine la recouvrait de quelques poignées de fraises ou de myrtilles.

La principale ressource de nos ancêtres étant celle de la culture de leurs champs ils souffraient souvent de la disette, ensuite de mauvaises récoltes.

Ainsi, en 1695, la neige tomba les 4, 5 et 6 septembre et fut suivie d'une série de mauvais temps extraordinaire. Les habitants de La Vallée ne purent récolter qu'une partie de leurs graines, qui avaient germé et qu'ils étaient obligés de sécher au four.

Leurs Excellences de Berne ayant fait une enquête, il fut reconnu que la récolte atteignait à peine le tiers d'une année ordinaire, et qu'elle était de si mauvaise qualité qu'il n'était presque pas possible d'en faire du pain.

En conséquence, elles autorisèrent les habitants à aller acheter de la graine au château de Romainmôtier.

Mais une partie d'entre eux n'étant pas en mesure de la payer, la Commune du Chenit dut répondre pour eux.

Et le Seigneur Baillif n'ayant pas été payé dans les délais prescrits, demanda et obtint un *capiatis*<sup>13</sup> contre les deux gouverneurs de la dite commune, qui durent aller, à tour de rôle, subir la prison à Romainmôtier, jusqu'à entier payement.

---

<sup>13</sup> Prise de corps. On dit encore parfois : Envoyer à *capiatis*, c'est-à-dire : Envoyer promener.

Cette année 1695 fut suivie de plusieurs autres, presque aussi mauvaises, de façon que la disette dégénéra en une véritable famine.

J.-D. Nicole nous raconte qu'on voyait les enfants pleurer de faim et manger certaines herbes avec les vaches qu'ils gardaient.

Un grand nombre d'habitants étaient réduits à un état de maigreur qui faisait pitié. Les moins fortunés vendaient tout pour se procurer quelque nourriture, après quoi ils s'adonnaient à la mendicité.

La peste fit aussi plusieurs apparitions à La Vallée, mais le plus grand fléau de ces temps était la variole ou petite vérole qui sévissait si fréquemment que la plupart de nos ancêtres étaient plus ou moins *marqués* par cette maladie et qu'il n'y avait presque pas de famille où elle n'enlevât plusieurs enfants.

Le bétail était souvent en butte aux attaques du loup. Aussi, avait-on coutume de dire en ce temps que, pour avoir une vache, il fallait élever deux veaux : le loup et l'*Écouairtse-ve*<sup>14</sup> se chargeaient de faire disparaître l'un des deux.

Pour mettre en fuite le loup, les bergers employaient une espèce de crécelle appelée *remette*, qu'ils agitaient par intervalles et qui produisait un bruit affreux.

Nous nous souvenons d'avoir vu l'un de ces instruments, remisé dans un grenier des Piguet-Dessous.

Nos ancêtres croyaient, à propos des loups, les choses les plus étranges. On disait entre autres que, lorsque la faim les poussait, ils venaient manger une espèce de terre glaise au bord de la rivière : *Ê zəou la chance tié medgèvon l'erdzèle*,

---

<sup>14</sup> L'écorche-veau, nom donné par les montagnards au joran.

*san tié s'érei zəou dévoûrà* !<sup>15</sup> disait le conseiller Jaques-David Piguet, à propos d'une rencontre avec deux de ces animaux.

Dans un compte de commune fourni, en 1735, par David Piguet, gouverneur, on voit qu'il fut payé à David, fils de Moïse Golay (*Moïset*) la somme de sept florins six sols pour la paye de trois loups qu'il avait tués.

Pourtant, le plus souvent les méfaits de ces dangereux voisins restaient impunis. On avait si souvent maille à partir avec eux que leur nom revenait à chaque instant dans la conversation de nos ancêtres, et qu'il s'était formé, à leur propos, tout un vocabulaire, tombé depuis en désuétude.

— «Va-t-en pendant que le loup soupe !», disait-on à un enfant qui s'attardait chez des voisins.

On entendait parfois, pendant la nuit, le loup bailler devant la porte de l'étable. Nos ancêtres prétendaient que l'on comprenait distinctement : *Tié lâtson taï* !<sup>16</sup>

Souvent on entendait dire : «Nous avons un veau qui a été *navré*<sup>17</sup> cette nuit.» Ou bien : «Nos vaches ont été *dessodées*.»

Essayons d'évoquer une de ces scènes des temps passés :

... Le soir, après avoir terminé leur rustique travail, les bergers ont donné un dernier coup d'oeil au troupeau. Puis ils ont fermé la porte du chalet et se sont couchés pour la nuit.

Avec l'obscurité, une grande paix couvre bientôt la montagne. Les sapins chantent doucement au souffle de la brise. Sous la douce clarté des étoiles, quelques vaches paissent encore. La plupart sont couchées çà et là et, gravement, ruminent.

Soudain, une clameur retentit. Un beuglement sinistre, qui ne ressemble à aucun autre cri ! C'est une vache qui a éventé

---

<sup>15</sup> J'ai eu la chance qu'ils mangeaient l'argile, sans quoi j'aurais été dévoré !

<sup>16</sup> Qu'ils lâchent tard !

<sup>17</sup> Dévoré.



le loup et qui jette son cri d'alarme. Aussitôt de tous côtés les vaches accourent en poussant le même beuglement Elles sont *dessodées* : C'est un concert qui donne le frisson.

Elles se réunissent en cercle, les jeunes en arrière, ou collés aux flancs de leurs mères qui, têtes basses, les cornes en avant, attendent bravement l'ennemi.

Souvent celui-ci, intimidé par cette mise en scène, se retire prudemment, et va chercher ailleurs une meilleure fortune.

Souvent aussi il a réussi de surprendre quelque veau isolé qu'il a saisi entre les jambes de derrière et qu'il se met incontinent à dévorer. On a vu arriver au chalet de ces malheureuses bêtes, vidées en partie de leurs entrailles et qui marchaient encore.

Le matin, à l'heure de la traite, le troupeau rentrait, l'oeil fiévreux, la mamelle tarie. Parfois les plus courageuses montraient leurs cornes souillées de sang, auxquelles adhéraient encore des touffes de poil fauve : Elles avaient lutté avec le loup !

Le fait se produisit encore en 1871, sur le pâturage dit *Chez Henri à la Veuve*.

Le loup montrait parfois une audace et une voracité inouïes.

A peu près à la même époque, les bergers de la Thomassette, occupés à traire en pleine après-midi, furent alarmés par des bramements de détresse, et mirent en fuite un loup qui avait attaqué un veau à vingt mètres du chalet. Cela n'avait duré que quelques instants et pourtant le pauvre animal était éventré et, disait un témoin, il lui manquait plus de dix livres de chair.

Chaque hameau avait ses traditions, racontant les hauts faits du terrible bandit.

Citons cette anecdote, qui se place aux environs de 1740 :

C'était le jour de la montée Chez le Grand David. La fête battait son plein lorsque le berger, un bourguignon, vint y mettre fin en s'écriant dans son patois :

«Tsantè, vo z'ai bia tsantè,  
Lou leu à tiuai lou botset ! »<sup>18</sup>

Les histoires de gens suivis par des loups abondent. On ne cite cependant pas d'exemple qu'ils aient attaqué des humains.

Cela peut être arrivé dans les premiers temps de la colonisation, alors que ces animaux étaient très nombreux, mais on n'en a pas gardé le souvenir.

Il est cependant certain que, si nos ancêtres garnissaient leurs fenêtres avec des barreaux de fer, ce n'était pas à l'intention des seuls malandrins, qu'un canon de mousquet mettait souvent en fuite, ou qui, s'ils étaient en nombre, d'un coup de bélier dans la porte de l'étable, avaient tôt fait d'en briser les verrous de bois.

Ces barreaux les garantissaient surtout des loups, qui, chaque hiver, parcouraient la campagne et qui n'auraient pas manqué d'enfoncer ces fenêtres à fleur le sol pour se jeter sur les habitants.

Le danger de ces attaques ayant disparu plus tard, l'habitude de *barrer* les fenêtres se maintint cependant encore longtemps. Ce fut à la suite de l'incendie du Crêt-Meylan en 1764, que cet usage commença à se perdre, un vieillard étant resté dans les flammes à cause de ces barreaux.

---

<sup>18</sup> «Chantez, vous avez beau chanter. Le loup a tué le bouc »

#### IV

En 1720, les Piguet des Piguet-Dessous sont divisés en deux familles principales :

1° La famille *Chez le Grand David* qui exerçait la profession de boisselier.

2° La famille *Chez Jacob* qui exerçait celle de tanneur.

Une haute taille paraît avoir été la caractéristique de ces premières générations car, sur le plan Vallotton, de 1711, leurs habitations sont appelées *Vers chez les Grands Piguet*.

Le Grand David était le fils de Abraham Piguet, nommé dans l'acte de 1647.

De lui sont issues les familles Chez le Conseiller, Chez le Grand Louis, Chez François-Elie, Chez Jean-Etienne, dit Jeannot Piguet, Chez les frères Piguet de Chez Villard, etc.

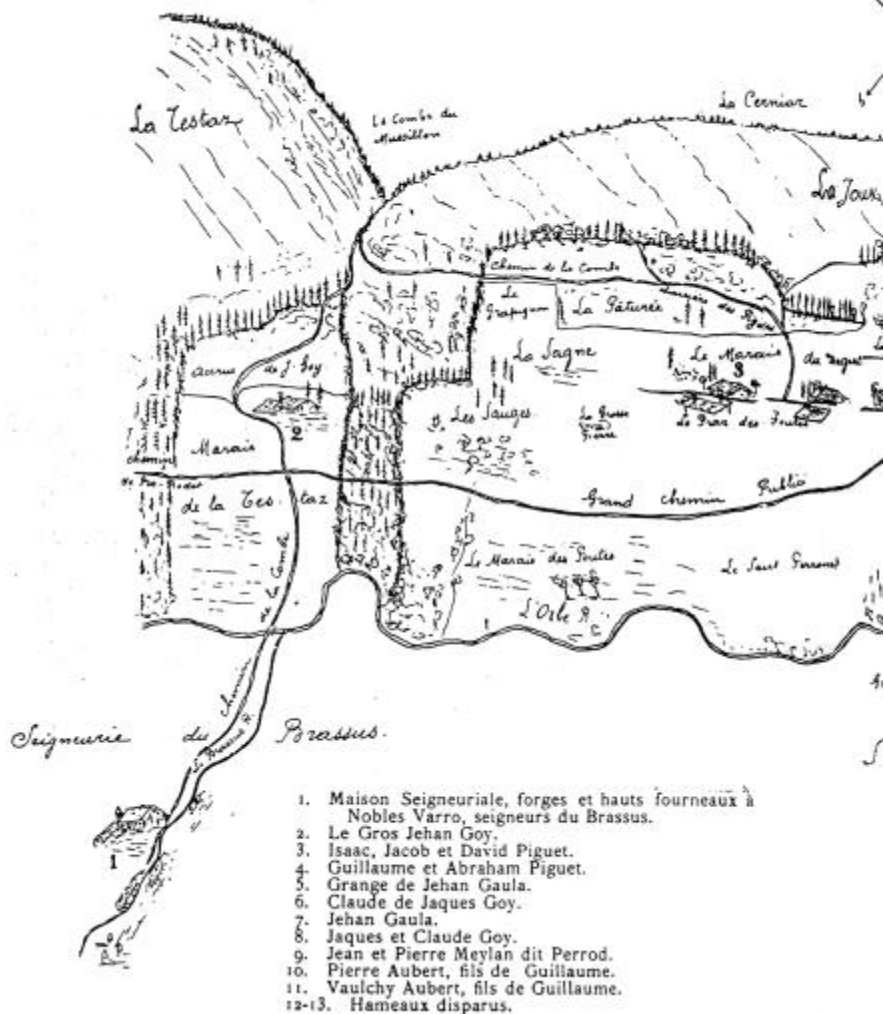
A défaut de preuves certaines, les papiers de la famille des tanneurs étant presque tous détruits, nous pensons que Jacob Piguet le Jeune était le fils de Jacques Piguet, auquel échut la tannerie en 1647.

Son fils David Piguet exerça aussi la profession de tanneur.

Par acte du 12 mai 1763, David Piguet acheta une pièce de terre, près du pont du Crêt-Meylan, sur laquelle le dit Piguet se propose d'établir «*un battoir à écorce et une scie, à forme de l'Abergement qu'il a de LL. EE. nos Souverains Seigneurs*».

Ce battoir à écorce devait lui fournir le tan nécessaire à son établissement des Piguet-Dessous.

Ce fut son fils Abraham qui, quoique horloger de son métier, prit la direction de cette usine et qui en devint propriétaire à la mort de son père.



LE BRASSUS, TRIBILLET, LES PIGUET-DESSOUS ET CHEZ-LE-MÂÎTRE EN 1600



Comme on nommait communément celui-ci *David chez Jacob*, son établissement prit le nom de *Chez Jacob*, quoique aucun des habitants de cette localité n'ait porté ce nom.

Abraham Piguet construisit la maison d'habitation en 1770. En 1787, il remit sa scierie à son fils Louis Piguet. Celui-ci établit en outre une tannerie, qu'il exploita sa vie durant. Cette profession déclina et prit fin dans les dernières années du fils de Louis Piguet, que nous avons connu sous le nom de *Henri chez Jacob*.

David chez Jacob, qui était resté aux Piguet-Dessous, eut pour successeurs ses deux fils David Piguet, justicier et Philippe Piguet.

Cependant, le justicier abandonna peu après cette industrie qui fut reprise par son frère Philippe. Celui-ci mourut au Sentier en 1830, après avoir vendu sa propriété à Georges Golay, entrepreneur des postes.

Philippe Piguet avait deux fils qui étaient horlogers François-Frédéric, établi à Genève en 1813.

Henry qui partit pour Marseille en 1821.

Ainsi finit l'industrie des tanneurs aux Piguet-Dessous. Elle avait duré environ deux cents ans, puisqu'elle fut commencée par Jacob Piguet 1er entre 1615 et 1630, et elle vit se succéder pendant ce temps cinq générations de tanneurs.

David Piguet, justicier, eut pour fils David-Joseph Piguet, qui fut le père de Eugène, Jules, Ami-François et Charles-H<sup>is</sup> Piguet.

La maison la plus à bise (H<sup>is</sup>-S<sup>is</sup> Meylan) fut vendue en 1750 par David Piguet et ses fils à honorable Abel Piguet dit de la Vuarraz. Une branche de cette famille l'a habitée jusque vers 1860, en la personne de *Moïse de la Guerre* le bien nommé.

C'est au sujet de personnages habitant cette maison (et aujourd'hui oubliés, ainsi que le poète) que fut composé ce couplet :

Derrin tché lou gros cousin  
Lou coutiu li tsanté  
L'y a trai felhiés à marià  
Nion ne lé demandé  
Lé fau mettré su lou prâ  
Por épouairié *Tierpentrá*<sup>19</sup>  
La Sirène, la Botserda  
Et la granta Verda.

Un autre couplet, qui se chantait sur le même air et qui, peut-être faisait partie de la même chanson était le suivant :

Noûtra tsatta à tsattounâ  
Derrin noûtra pouairta.  
L'en a fê dé blliau, dé nâi  
Dé toté lé suairté  
C'est on tsa qu'on an-mé bin  
Ê raté su lou solin  
Né lou fau pas mauménâ  
Po çai qu'on lou veû dierdâ<sup>20</sup>.

On voit, par l'acte de vente de cette maison en 1750, que le four commun des Piguet existait encore et que l'Acquisiteur

---

<sup>19</sup> Personnage appartenant à la famille dite *Chez le Crôt* ou le corbeau.

<sup>20</sup> Traduction :

Derrière Chez le Gros cousin	Notre chatte a fait ses petits
Le coucou y chante	Derrière notre porte.
Il y a trois filles à marier	Elle en a fait des blancs, des noirs,
Nul ne les demande	De toutes les sortes,
Il faut les mettre sur le pré	C'est un chat qu'on aime bien
Pour effrayer les corbeaux	Il chasse les rats sur le solier
La Sirène, la Boucharde	Il ne faut pas le malmener
Et la Grande Verte.	Parce qu'on veut le garder.

y a droit ainsi qu'à la fontaine de la tannerie, à condition de s'aider à les entretenir.

L'un des fils de Abel Piguet, Abel-Nicolas Piguet, était marchand lapidaire.

Il construisit, en 1790, la maison connue maintenant sous le nom de *Ferme de l'infirmerie*, que son petit-fils Georges-Henri Piguet a léguée à la Commune du Chenit.

Sur l'emplacement de cette maison, il y avait auparavant une maisonnette en bois, qui était habitée par un tailleur du nom de Georges Hoffmann.

## V

Abraham Piguet, auquel fut attribuée, en 1647 une maison *Dernier la Coste* ne paraît pas s'y être fixé, car il mourut aux Piguet-Dessous vers 1675<sup>21</sup>.

Il eut pour fils Isaac, David (dit le Grand), Jaques et Abraham. Ce dernier est nommé dans un acte de 1695, avec cette mention :

«Que l'on prétend estre décédé aux Pais estrangers».

Le Grand David Piguet mourut en 1706. Il laissait trois fils : Abraham, Daniel et David. Daniel s'enrôla en 1713 au service de la Hollande et mourut quelques années plus tard, dans des circonstances restées ignorées. Abram mourut vers 1740. Il laissait une veuve et trois filles.

L'une de ces filles épousa Moïse Golay dit *Moïset*, qui construisit, en 1736, la maison Benoît et qui, à la mort de sa belle-mère, devint propriétaire du domaine et de la maison de celle-ci, qui prit le nom de *Chez Moïset*.

---

<sup>21</sup> Ce fut son fils Isaac qui reprit cette maison et commença ainsi le hameau des Piguet-Dessus. Il fut l'ancêtre des familles *Chez David-Henri* et *Chez Abram-Isaac*.



Ce fut son fils, Joseph Golay, qui vint y habiter. Ses fils David et Timothée lui succédèrent. Ils tenaient en outre de leur père la montagne dite *Chez l'Eva* qui prit le nom de *Moïsette* et le *Chalet à Daniel Capt* qui fut plus tard racheté par l'État de Vaud.

David Golay mourut célibataire. Son frère Timothée fut le père d'Ami et Georges Golay dits *Chez Moïset*.

On voit, par l'inventaire des biens du Grand David, ainsi que par divers papiers concernant son fils David Piguet, gouverneur en 1735<sup>22</sup> (et auquel nous donnons ce titre pour le distinguer de son cousin David Piguet Chez Jacob, et de son petit-fils Jaques-David Piguet, conseiller) que cette famille était influente et considérée.

On a aussi la preuve qu'elle possédait une instruction qui, pour être très modeste, était cependant supérieure à la moyenne de l'époque.

Outre la Pâturée, la Côte et la Pièce appelée encore de nos jours *Chez le Grand David*, elle possédait une montagne du port de cinquante-cinq à soixante vaches, que nous n'avons pu identifier, mais qui est parfaitement définie dans une demande adressée à Berne pour la construction de la maison *Chez le Grand Louis*, dont il sera question tout à l'heure.

Voici la généalogie de cette famille comme nous avons pu la reconstituer :

- 1° Jehan Piguet, du Lieu, 1450 environ.
- 2° Pierre Piguet, propr. au Lieu et Chenit en 1489.
- 3° Michel Piguet, propr. au Lieu et Chenit en 1525.

---

<sup>22</sup> Sous le régime bernois il y avait deux gouverneurs ou syndics, nommés pour une année par le Conseil des Prud'hommes et pris dans son sein.

Les conseillers appelés à cette charge ne pouvaient pas refuser et se partageaient la gérance des affaires communales.

- 4° Claude Piguet, propr. au Lieu et Chenit en 1549, mort avant 1607.
- 5° Jacob Piguet, mort avant 1647.
- 6° Abraham Piguet, mort avant 1675.
- 7° David Piguet, dit *le Grand*, mort en 1706.
- 8° David Piguet, gouverneur, mort en 1758.
- a) Joseph Piguet, conseiller, mort vers 1790, père du Grand Louis et chef de cette famille.
- b) Jaques Piguet, père de Jaques-David Piguet, dit le Petit Conseiller et chef de la famille de ce nom

Un autre fils de Jaques Piguet, établi à Genève, fut emprisonné à Paris, sous la Terreur et n'échappa à la guillotine que grâce à l'intervention du Gouvernement genevois.

De retour dans cette ville, il y mourut dix ans plus tard, ruiné, laissant entre autre un fils en bas âge qui fut rapporté à la Vallée et passa le Marchairuz dans une hotte.

Cet enfant appelé Jean-Etienne, dit *Jeannôt*, élevé au Bas du Chenit, fut le père du syndic Henri-Daniel Piguet et de Louis-Elisée Piguet, l'horloger bien connu.

Jaques Piguet avait encore un autre fils du nom de Samuel qui vint habiter Vers chez Villard. C'est Le grand-père des frères Piguet, qui y tenaient un comptoir d'horlogerie.

David Piguet, gouverneur, racheta, vers 1735, la maison de Jean-Baptiste Golay qui prit plus tard le nom de *Chez le Conseiller*.

Il bâtit avec son fils Joseph, en 1747, la maison dite *Chez le Grand Louis*. La maison plus au vent fut bâtie plus tard et n'était primitivement qu'une annexe de la première. Elle était habitée par un fils de Joseph Piguet, appelé également Joseph, qui la vendit en 1811 à Frederich Golay, *chirurgien et vaccinateur*.

La maison du Bas de la Combe, appelée *Maison-Neuve*, fut bâtie vers 1780 par Abraham-Isaac Piguet, fils aîné de Joseph Piguet.

Le domaine attenant à cette maison est un morcellement de celui Chez le Grand David.

Jaques-Louis Piguet, dit *le Grand Louis* naquit en 1750. Il était fils de Joseph Piguet. C'est lui qui donna son nom la maison qu'il habitait. La vie de ce citoyen fut relativement courte et mouvementée.

Il partit en 1767 pour se perfectionner dans le métier d'horloger. Cependant, pour une cause qui ne nous est pas connue — peut-être le manque de travail — au lieu de rentrer au pays, il partit pour Paris, dans l'intention de s'engager dans les *Cent Suisses*.

Malheureusement, il ne suivit pas cette idée et, probablement entraîné par un de ces enrôleurs qui infestaient la France (ainsi du reste que la Suisse), il s'enrôla dans le régiment de *Condé Cavalerie* où il subit, pendant un an, un véritable esclavage.

Au bout de ce temps, un colonel suisse, M. de Castella, le racheta pour la somme de cent francs et l'engagea dans son régiment.

Après avoir séjourné plusieurs années en Corse, J.-L. Piguet passa dans les grenadiers et rentra en France. C'est à Fort Louis du Rhin qu'il apprit la mort de son frère Henry, engagé au service de la Hollande.

Il revint au Chenit en 1775 avec le grade de sergent et après sept ans de service étranger. Marié en 1778 à Marianne Reymond il la perdit douze ans plus tard.

Il perdit également trois enfants de la petite vérole. Marié une seconde fois en 1794 à Suzanne-Louise Meylan, celle-ci mourut six ans après avec l'enfant auquel elle donnait le jour.

En 1806 J.-L. Piguet mourait à son tour. Il exerçait depuis 1800 la profession *d'amodieur* (Grandes-Chaumilles),

probablement à cause de la pénurie de travail, provoquée par les guerres de Napoléon.

Son fils, Jaques-Louis Piguët, deuxième du nom, et qu'on appelait aussi *Grand Louis*, bien qu'il fut moins grand que son père, naquit en 1788.

Comme son père, il exerça la profession d'horloger.

Ce fut lui qui, en 1815, tua le dernier loup à la vallée de Joux.

Cet épisode vaut la peine de s'y arrêter un instant.

On était au mois de janvier.

Des traces de loup ayant été relevées près du Moulin du Brassus, une *battue* fut organisée et la troupe des traqueurs réussit à «encintrer» la bête dans le bois de la *Croix-du-Vuarne*.

Le Grand Louis qui, apparemment, était placé dans un bon endroit, vit venir à lui le fauve, qui trottnait allègrement. Il le mit en joue et l'abattit d'un seul coup de fusil.

— Il fit, disait-il, *le belecul*, et resta étendu sur la neige.

Le retour au Brassus fut triomphal !

Les jeunes filles, rassemblées, offrirent un vin d'honneur. Un bal fut organisé, ainsi qu'une partie officielle, au cours de laquelle le Grand Louis fut nommé *Roi des Loups* à l'unanimité.

Il porta ce titre jusqu'à sa mort, en 1877.

Pour souligner cet exploit, l'on mit sur son compte ce que Louis Favre raconta plus tard de *Jean des Paniers*, sur la façon de tuer le loup sans endommager la peau, et le Grand Louis, qui aimait la plaisanterie, s'aida lui-même à accréditer cette légende.

Voici une autre anecdote qu'il aimait à raconter

Il gardait dans son enfance les chèvres de son père, de son oncle Joseph, et de ses cousins Chez le Conseiller, et les conduisait chaque jour sur la Côte.

L'été s'était passé sans que le loup fit aucune apparition.

Comme la nuit venait, – c'était son dernier jour au pâturage, – il rassembla son troupeau qui prit le chemin du retour.

Lui, content de sa campagne, le suivait en chantant, au lieu de sonner de sa corne de bouc, comme la prudence aurait commandé de faire.

Tout coup, comme il arrivait à la lisière du bois, au Champ de l'Épine, un loup énorme bondit hors d'un buisson et se jette sur sa plus belle chèvre.

Ce fut, comme on pense, un émoi général chèvres et berger s'enfuirent dans la direction du hameau, où ils arrivèrent dans un état facile à deviner.

Les parents et voisins étant accourus sur les lieux ne retrouvèrent rien. Le loup avait emporté la chèvre et il fut impossible de retrouver ses traces.

C'est dans cette circonstance qu'on aurait pu conseiller au futur Grand Louis la recette qu'il se plaisait à nous donner, quand nous étions enfants, au cas où nous serions trouvés en face d'une de ces bêtes, dont le nom seul faisait notre effroi

– «Il faut, disait-il, lui *fourrer* ton bras dans la gueule, et pousser jusqu'à ce que tu attrapes la queue. Après, tu n'auras qu'à tirer... et le loup s'enversera comme un *bas de soie*.»

Une bonne vieille de la Combe disait que, dans son enfance, revenant un soir d'hiver des Piguets-Dessus (vers 1820) elle entendait un bruit, qu'elle prenait pour celui que produit la glace du lac, quand, sous l'action du froid plus vif de la nuit, elle se dilate et se fend.

Cependant, aux abords de la Combe, elle vit son père qui venait à sa rencontre et qui lui apprit que ce qu'elle entendait, c'était des hurlements de loups dans la montagne.

Les habitants du paisible hameau, sur le seuil de leurs demeures, écoutaient ce sinistre concert.

Un beau matin même, ses parents constatèrent que deux loups étaient montés sur le toit pendant la nuit (car il y avait beaucoup de neige), et que l'un d'eux s'était dressé contre la cheminée pour regarder à l'intérieur.

Durant ce même hiver, Timothée Chez Moïset avait fait boucherie d'une vache avec son voisin le Grand Louis. L'opération terminée, sa femme, la Catherine, se disposait à regagner son domicile, mais elle rentra brusquement, disant avec effroi qu'il y avait deux loups sur le fumier !

Quand les hommes sortirent, armés d'un fusil, les deux bêtes regagnaient la Côte, emportant la *panse*, dont elles firent sans doute un plantureux souper.

Une battue que l'on fit au-dessus des Aubert, où plusieurs de ces animaux avaient élu domicile, ne donna pas de résultat.

L'un d'entre eux passa pourtant portée d'un citoyen des Piguet -Dessus, qui le manqua «Lou tsa a guila lou laou<sup>23</sup>», dirent les chasseurs.

Un forestier prétendit quelques jours plus tard avoir vu dans ces parages une bande de sept loups. Cependant, ils disparurent peu après sans avoir causé d'autres dommages.

Il en resta le proverbe «Epouaïrié coumai se l'avaï vu lé sa laou daou boû dé z'Aubert<sup>24</sup>».

Le Grand Louis racontait encore ceci Lors du passage des Alliés par le col de Saint Cergues, un combat fut livré aux abords du village des Rousses, qui fut entièrement brûlé (6 juillet 1815).

Quelques habitants du Chenit, que la curiosité poussait, allèrent, les jours suivants, visiter le champ de bataille.

Mal leur en prit, car ils furent saisis par des Hongrois à demi sauvages, maltraités et dépouillés de leurs vêtements.

---

<sup>23</sup> «Le chat a manqué le loup.»

<sup>24</sup> «Effrayé comme s'il avait vu les sept loups du bois des Aubert.»

Comme toute la population du Bois-d'Amont s'était enfuie ou cachée, ils ne trouvèrent aucun secours sur leur route et arrivèrent au Bas-du-Chenit entièrement nus.

## VI

Une école fut fondée aux Piguet-Dessous en 1763.

On acheta, dans ce but, une maison construite en 1724 par David Maréchaux. C'était le bâtiment qui fut détruit par un incendie en 1895, et qui occupait l'emplacement de la *remise* actuelle de H<sup>n</sup>-S<sup>l</sup> Meylan.

On aménagea deux chambres ou *poïles* et l'on forma deux classes, dont l'une était dirigée par le régent Meylan et l'autre par Jaques Reymond, qui habitait la maison Constant Aubert, et qui remplissait encore ces fonctions en 1790.

Outre les enfants des Piguet-Dessous et Dessus, cette école réunissait ceux de Chez le Chirurgien, de la Combe, des Grandes-Roches, de Chez Tribillet et du Crêt-Meylan.

Un rôle de cette école en 1782 porte le nombre de ces enfants à 94.

L'on interrogeait les élèves en français, mais ils répondaient la plupart du temps en patois. Un élève un peu borné auquel on demandait le nom du premier homme et de la première femme, restait muet. Un camarade lui ayant soufflé «Adam et Eve», notre élève répondit aussitôt : «Satan est cève<sup>25</sup>».

Un autre épelait : p.o.u.r... laou !<sup>26</sup>, etc.

---

<sup>25</sup> Satan est ici.

<sup>26</sup> Loup.

## VII

Terminons maintenant par quelques détails sur la vie de nos ancêtres.

Leur principale préoccupation était naturellement le produit de leurs exploitations agricoles. Aussi l'on voit paraître leurs soucis à chaque page de leurs mémoires.

Pour suppléer à l'insuffisance de leurs récoltes en céréales, ils achetaient de la farine à des *Bourguignotes* qui l'amenaient du Bois-d'Amont, ou qui l'apportaient à dos, à travers le Risoux, depuis Foncine, Chauv-Neuve ou Mouthe.

Les Bourguignons du Bois-d'Amont et de Morez leur fournissaient les *plaques* ou *contre-feu*, les barreaux dont on garnissait les fenêtres et autre fermente en usage à cette époque.

Les forgerons du Brassus façonnaient les ferrures des portes, fenêtres, chars et autres véhicules, pour lesquelles on s'efforçait de fournir, autant que possible le fer nécessaire, ce métal étant relativement rare et cher.

Nos ancêtres s'approvisionnaient aussi aux foires du Lieu, de Mouthe et des Rousses, où ils achetaient les *justaucorps*, *roquelaures*, *soubises*, *carmagnoles* plus ou moins usagées, et les chapeaux de soie ou de feutre, que des revendeurs apportaient des grandes villes françaises.

Des porteurs et porteuses se rendaient chaque semaine à Rolle, à Nyon ou à Genève pour y vendre le beurre et autres produits de la montagne et se chargeaient des commissions les plus diverses : Achat d'habillements, d'épicerie, ports de valeurs et de produits industriels. Le savon, le riz, le café, étaient aussi fournis par les porteurs. Les gains que leur procurait ce travail paraissent aujourd'hui bien modestes.

Cependant, certains d'entre eux trouvaient parfois moyen de surfaire les prix des achats dont on les chargeait et il n'était pas toujours facile d'en avoir raison.



Pour transporter leurs marchandises, les uns s'accompagnaient d'un âne ou d'un mulet, les autres n'employaient que leurs épaules.

On relève ceci sur «l'Inventaire des meubles et effets délaissés par défunt Pierre Reymond, porteur, en 1764»

Deux perquets ou *cretzes*.

Deux corbeilles à porter le beurre.

Une mule avec son *attiral*<sup>27</sup> soit

Un bât, deux grandes caisses à porter le beurre, une têtère, etc.

L'un des derniers porteurs fut Siméon Meylan, du Campe, qui a donné son nom au sapin du Marchairuz que nous connaissons tous.

Plus encore que de nos jours, le pâturage de la dernière herbe, à l'automne, était un sujet de discordes :

«Il est que de temps immémorial (dit une information à LL. EE. en 1774), il a eu chaque année, au Chenit, des contestes, des disputes, des mécontentemens, et même des batteries pour la pâture des recors (l'automne, en cet endroit, principalement dans le Hameau des Piguët, où les biens-fonds des parties sont situés pour la plus part.»

Plusieurs ordonnances furent promulguées par nos *Gracieux Seigneurs* pour régler ce pacage, mais il ne paraît pas qu'elles furent d'une grande efficacité.

Certains particuliers avaient aussi la mauvaise habitude de mettre pâturer leurs chevaux pendant la nuit sur les fonds de leurs voisins, ayant soin de les rentrer avant l'aube.

Les délits de bois étaient à l'ordre du jour. Et ce n'était pas quelques *séchons* comme de nos jours, mais des plantes en pleine croissance.

---

<sup>27</sup> Attirail.

Le délinquant qu'on réussissait à prendre était ordinairement condamné à deux florins d'amende et un florin par plante «quand c'était le choix du bois».

Croyant porter remède à cet état de choses, le châtelain du Lieu, assembla un beau jour la justice de La Vallée pour entendre les *sciieurs* du Chenit, ainsi que plusieurs marchands de bois, convoqués par Mandat baillival.

– «D'où provient, leur demandait-on, la quantité de bois qui est devant votre usine, et qui ne correspond nullement à vos achats précédents ?»

Croirait-on que les fins matois s'en tirèrent sans y laisser de plumes, invoquant d'anciens et problématiques achats, ou des arrangements plus obscurs encore entre compères.

Le numéraire étant assez rare à cette époque, on empruntait continuellement.

D'aucuns trouvaient là un supplément de ressources qui n'était pas à dédaigner, étant donné le taux de l'intérêt (dixième denier ou 10%).

On payait avec n'importe quelle marchandise : de l'avoine, de la toile, des vêtements et des meubles usagés, du fer, des boucles d'argent pour les souliers, des galons d'argent pour les chapeaux, de la viande, des armes, etc., etc. On abusait aussi des cautionnements et des procès et cette habitude amenait de graves perturbations dans les affaires publiques et particulières.

Ce défaut, que le Gouvernement de Berne semble avoir encouragé, était commun à tous les Vaudois :

«Le pays est fort peuplé et combien qu'ils ne payent aucune taille à la Seigneurie, ils se taillent assez entr'eux par les diverses chicanes qu'ils se font, pour peu de choses, les uns aux autres.» (Rapport de Regard de la Fléchère vers 1660.)

Cependant, la sobriété, l'extrême économie de nos ancêtres leur permettaient, la plupart du temps, de triompher de ces vicissitudes et de maintenir leur situation.

Une curieuse remarque, c'est que, anciennement, au Chenit, les repas étaient fixés différemment que de nos jours.

Avant l'usage du café, nous ignorons en quoi consistait le *déjeuner*. C'était probablement de la *laitia* ou petit lait.

Le *dîner*, composé de soupe et de légume avait lieu à neuf heures du matin.

Le repas appelé *goûter*, entre midi et une heure après-midi.

Le *marandon*, ou petit goûter à quatre ou cinq heures du soir et le *souper* à la fin de la journée.

Avec le jardin potager attenant à la maison, chaque ménage cultivait des carrés de lin, de chanvre, ou chènevières et de choux, qu'ils appelaient choulières.

Outre les outils aratoires proprement dits, chaque maison possédait un matériel de laiterie, et un assortiment d'outils de charpentier, boisselier, charron et cordonnier, qui leur était d'un emploi presque journalier, ainsi que les rouets, quenouilles, *battiorets*, *pegnasses*, et autres instruments servant à décortiquer et filer le chanvre et le lin.

Dans toutes les maisons, on trouvait aussi un *fusil de l'once*, avec sa baïonnette. C'était le fusil de guerre, appelé ainsi parce qu'il se chargeait avec des balles pesant une once. Le plus souvent aussi il y avait une épée ou un sabre avec son ceinturon, une gibecière pour les munitions et quelquefois une hallebarde.

Nos ancêtres fabriquaient du fromage qu'ils vendaient au dehors et, pour la consommation indigène, de grosses *tommes* qui pesaient jusqu'à vingt-cinq livres. Ils faisaient aussi une grande consommation de *séré*.

Ils tuaient de temps en temps une pièce de bétail dont ils gardaient les bas morceaux pour les saler et fumer, et cette viande était réservée pour le dimanche et les occasions exceptionnelles.

A part ces jours de boucherie, le jour de l'An et aux enterrements, ils ne mangeaient pas de viande fraîche.

A l'occasion des enterrements, il était de mode d'offrir un repas copieux et les familles aisées donnaient du pain aux pauvres, soit à chaque pauvre un pain de quatre livres et du fromage ou de séré.

On donnait souvent aussi une chemise du défunt à chacun des porteurs.

«L'on a acheté pour l'enterrement de ma mère un veau de 43 livres et un de 44 livres et 14 livres de viande de vache et un jambon, et l'on a bû 37 bouteilles de vin toutes plus pleynes que le demi-pot<sup>28</sup>.»

Désire-t-on pénétrer plus intimement dans cette vie simple et rustique ?

Voici quelques notes, tirées du *Livre de Mémoire*, de Abram Golay et de son fils Élisée (1765).

— L'on a été *quéri*<sup>29</sup> deux lugée de bois au Risoud pour Abram Aubert du Brassus avant reçu à goûté.

— Livré une barotée<sup>30</sup> de chaux à Jaques Reymond, notre voisin.

— Vandu à mon oncle Jaques Piguet un fromage de 31 livres que l'on a laissé pour trente. Convenu à deux batz la livre.

— Vandu un veau à la servante à Monsieur le Justicier Rochat. Convenu à 37 batz.

— J'ai porté une bonne peau de veaux chez David Piguet pour la faire tanner.

— Amodié ma chodière pour cet été à David Golay du Santier pour le prix de 10 florins.

— On a débité la viande de la vache a qui le garçon à Abram Simon a percé la veine en la voulant seigné.

---

<sup>28</sup> Man. B. Golay.

<sup>29</sup> Chercher.

<sup>30</sup> La charge d'un barot, petit char à deux roues.

— Reçu de la veuve de Jean-Daniel Piguet 10 livres et car de *tacon*<sup>31</sup> à 9 batz la livre.

— Reçu encore de la même 2 livres d'ampègne à 10 batz.

— Reçu pour travail à la forge de Abram Aubert 1 florin 7 sols 6 deniers.

— Moi. Élisée, j'ai fait 10 journées à chez mon oncle Pierre Meylan du Brassus pour m'aidez à batir leur scie.

— Livré à Jaques Reymond un cent de paul<sup>32</sup> nen ayant poin fait de prix.

— Livré à mon frère 4 livres de suif à 9 sols la livre,

— Livré à sa femme 34 livres de *char* fraîche à 2 batz.

— Livré au cousin Abram Reymond 3 quarterons d'orge à 7 batz ½.

— Livré au Grand Jaque pour la dixme de chanvre et lin 1 florin 3 sols.

— J'ai livré à la Mariane du bois d'Amond 20 florins pour de la farine.

— J'ai prit 11 livres de fard (fer) ché Monsieur Jaquet<sup>33</sup> et le di me redoit 4 bon fard de cheval qui mavoit promis sur le bois que je lui avoit vandu au Bas du Chenit.

— Prêté à Jaques Reymond, régent, deux *beluotées*<sup>34</sup> de fumier.

— Livré à la servante à Monsieur Jaquet 8 livres de beurre à 11 cruches la livre.

— Mon oncle Benjamin nous a prétez une pièce de marin<sup>35</sup> de 18 pieds de lon et d'espesseur 5 pouces et c'est pour métre au poile dernier de l'Escole. Et Joseph Piguet devras contribuer la moitié pour la rendre.

---

<sup>31</sup> *Tacon*, cuir épais.

<sup>32</sup> Picux.

<sup>33</sup> Maître de forges au Brassus.

<sup>34</sup> La charge d'une brouette (en patois *béluyetta*).

<sup>35</sup> Pièce de charpente, poutre.

— Reçu de la femme à Jaques Piguet de la Combe 9 livres  $\frac{1}{4}$  de tomme à 6 crutz  $\frac{1}{2}$  la livre.

— Prêté au cousin David de Benjamin Golay qui la promi de rendre à requête 2 louis d'or neuf soit 80 florins.

— Abram Aubert à forgé une lame de sabre ayant dit que sa valoit 9 sols.

— Livré à la femme de Jaques Rochat une tome qui a pesé 9 livres  $\frac{1}{2}$  à 7 crutz  $\frac{1}{2}$  la livre.

— L'on doit à Gamaliel Rochat batz pour une lame de sabre.

— Jaques Reymond, régent, a fait 2 journées pour la charrue, sur quoi il a travaillé pour lui depuis *goutez* jusqu'à 3 heures, que l'on a *rejuin*<sup>36</sup>.

— Prêtez à mon frère Benjamin une *sarrule*<sup>37</sup> de porte avec son assortiman qui la promi de rendre à besoin.

— J'ai commandé à Abram Viande un fusi de l'once qui la promi de faire pour la St Michel.

Et un *prin fusi*<sup>38</sup> pour ramplacer celui qu'on a vandu à David à Franchet des Bioux.

— Fait un *pache*<sup>39</sup> avec deux Bourguignons pour faire un *rafour*<sup>40</sup> sur notre montagne.

Et ceci, à méditer par nos dames d'aujourd'hui.

*Du 16 mai 1770.* Reçu de la Jeannoton Rochat une journée à la charrue.

Idem de la veuve du Régent Meylan.

*Du 18 mai.* Reçu de la dite veuve  $\frac{1}{2}$  journée pour mener le fumier.

Voici quelques noms de vaches usités dans ce temps :

---

<sup>36</sup> Reconnencé.

<sup>37</sup> Serrure.

<sup>38</sup> Fusil de chasse.

<sup>39</sup> Marché.

<sup>40</sup> Four à chaux.

La Lionna, la Galaisa, la Reveilla, la Boucharde, la Courbe, la Griotte, la Faviôle, la Marchande, la Prévaye, la Rebouclaz.

Dans aucun inventaire de ce temps, il n'est fait mention d'un assortiment de clochettes.

A peine les plus grands trains<sup>41</sup> avaient-ils une ou deux *sonnailles*, que l'on mettait le plus souvent aux chevaux.

La mode *d'ensonnailler* les troupeaux ne date que du commencement du XIX<sup>e</sup> siècle.

## VIII

Les gens de La Vallée n'étaient pas exempts des superstitions qui faisaient, autrefois, le fonds des croyances populaires.

On raconte que, vers 1750, un membre de la Justice de La Vallée, ayant rencontré un nègre, il tomba à genoux en s'écriant : «Oh ! moncheû lou diablou, ne mé fêté dzin dé mau !<sup>42</sup>»

Vers cette époque, on croyait encore qu'un esprit malin, qu'on appelait *lou Grebelliou*, habitait certains rochers. Il y en avait un en Pra-Rodet, à la *Roche-Bresenche*. Un autre gardait les mines fabuleuses de la Dent-de-Vaulion.

Chaque année, la veille de Noël, les *Grebellious* se réunissaient au nombre de sept et parcouraient La Vallée,

---

<sup>41</sup> Le matériel et aussi le bétail nécessaires à l'exploitation d'un alpage. On disait «C'est un grand train» quand le pâturage portait plus de 100 vaches avec son *remuage* (rechange).

Nous montons tel jour avec «le train», c'est-à-dire avec le matériel de laiterie pour le chalet.

*Meubler* une montagne, signifiait par contre fournir la quantité de bétail nécessaire à son alpage.

<sup>42</sup> Oh ! Monsieur le Diable, ne me faites pas de mal !

montés à rebours sur des cochons et tenant la queue en guise de bride<sup>43</sup>.

Un autre esprit malfaisant, appelé lou *Nion-ne-l'ou*<sup>44</sup>, hantait les *solins*<sup>45</sup> et autres lieux obscurs et solitaires. C'est lui qui semait les *terterots* et autre ivraie dans les champs<sup>46</sup>.

Il n' a pas très longtemps, il était encore de mode, aux Piguet-Dessous, d'envoyer les enfants, le soir, au galetas, où ils devaient crier trois fois «Sans dents, sans barbe, si tu as du courage, viens me manger !»

Cet usage avait probablement pour but d'affranchir la jeunesse de ces anciennes croyances.

Vers 1820, certaines gens récitaient encore avec ferveur la prière suivante :

«Lou bon Dieu no préservai dé z'égue droûmié, dé rotsé fendié, de la Caton tché Dzatié et dé toté lé vieilé fenné daou Seindin<sup>47</sup>.»

La *Caton* passait pour avoir le Grand Grimoire et dans la croyance populaire, les eaux dormantes, les roches fendues avaient une influence funeste. De même que rencontrer une vieille femme ou une chèvre noire portait malheur.

---

<sup>43</sup> Doyen Bridel.

<sup>44</sup> «Nul ne l'entend.»

<sup>45</sup> Soliers, galetas.

<sup>46</sup> Jusqu'en plein XIX<sup>e</sup> siècle, le pâturage de la Thomassette se louait un prix très bas, son chalet ayant la réputation d'être hanté par le *servait*.

<sup>47</sup> Le bon Dieu nous préserve des eaux qui dorment, des roches fendues, de la Caton chez Jaques et de toutes les vieilles femmes du Sentier.



Chaque année, les garçons et les filles se réunissaient le premier dimanche de mai et allaient de maison en maison, quêtant et chantant :

1. Mai, vouaique mai  
Lou maî dé mai que vin d'entrâ !  
Se caucouné dé ellié damé  
An conserva cauqu'alliance  
Et que l'avon la complliaissance  
D'autié à no ballié.
  
2. Mai, vouaique mai  
Marion dé mai !  
Etrannaz nôtra raina  
Avoué dé z'eu de la dzenellietta  
Danu beurrou dé la toupennetta  
Et de la firena dé la tiêsseta  
Dé to çai que vo plliairé.

3. No zan passâ pé voûtré prê  
Lé bliiâ san bin lévâ  
Dieu bénessé la maison  
Lé collondé, lé tsevron  
Et to çai que y a daveron,  
La fenna et l'allaiton<sup>48</sup>.

---

48

- Traduction :*
- |   |   |    |  |
|---|---|----|--|
| 1 | Mai, voici mai<br>Le mois de mai qui vient d'entrer !<br>Si quelques-unes de ces clames<br>Ont conservé quelqu'alliance<br>Et qu'elles ayent la complaisance<br>De quelque chose à nous donner. | 2. | Mai, voici mai<br>Marion de mai<br>Étrennez notre reine<br>Avec des oeufs de la poule,<br>Du beurre de la toupine<br>De la farine de la caissette<br>De tout ce qui vous plaira. |
| 3 | Nous avons passé dans vos prés<br>Les blés sont bien levés,<br>Dieu bénisse la maison<br>Les poutres, les chevrons<br>Et tout ce qu'il y a alentour,<br>La femme et le nourrisson.              |    |  |

Avec les provisions ainsi collectées, on faisait une petite fête sur la Côte si le temps était propice, ou dans une grange et cela se terminait par une sauterie au son du violon ou de la flûte. On s'en donnait à coeur joie, les amourettes s'ébauchaient, et il faut croire que les belles y mettaient un certain entrain, car, disait une mauvaise langue. (Il y en avait déjà de ce temps !) :

Depuis Vers-chez-le Maître  
Jusque Vers-chez-Brinon  
Les filles sont coquettes  
Et aiment les garçons.

Après la descente des troupeaux, les jeunes garçons allaient sur la Côte couper des branches de sapin qu'ils façonnaient en bâtons d'environ deux pieds. Ces bâtons étaient fendus à l'un des bouts et on les garnissait d'une certaine quantité de poix : on appelait cela des *leneinré* (lumières), ancien nom donné par nos aïeux à ces torches qui, dans les premiers temps, étaient leur seul mode d'éclairage.

Puis on faisait un *ramain*<sup>49</sup>, ou grand feu de bois mort et lorsque la nuit était bien noire, on allumait les *leneinré* et l'on descendait en chantant. Le cortège se continuait à travers le hameau jusqu'à extinction complète des flambeaux.

Nous avons entendu dire à des vieillards que, primitivement, cette coutume avait pour but d'éloigner les fauves descendus de la montagne à la suite des troupeaux.

Les jeux étaient primitifs et parfois assez rudes. On jouait avec des pierres à *renguille-moineau* et surtout à la *goude*.

---

<sup>49</sup> Du vieux mot patois Ramay, subst. masc. : = Ramée, débris d'une coupe de bois.

La goude était une pierre que l'un des joueurs s'efforçait d'amener dans un trou, en la poussant au moyen d'un pieu.

Ses adversaires, armés aussi de pieux, entouraient le trou et, à grand renfort de coups cherchaient à en éloigner la goude.

Il n'était pas rare que le pieu, se trompant d'adresse, fauchait les jambes des joueurs.

Dans les familles, les jeunes jouaient au *Pellie-Tot*<sup>50</sup>, petite toupie à quatre faces, que l'on faisait tourner avec les doigts et qui, suivant comme elle tombait, indiquait le gain ou la perte. L'enjeu était de la *faîne* et, plus rarement, des noix.

Les aînés jouaient au *char Breguet* dont on trouvait une table dans chaque maison.

Jusque dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les relations avec nos voisins de France laissaient assez à désirer et il était de mode de se rendre deux ou trois fois par été aux Chaux-Sèches, pour se battre avec les *Bourguignons*<sup>51</sup>.

Les Grands-Piguet n'étaient pas les derniers à fournir leur contingent de combattants et certains de leurs coups de poing sont restés légendaires.

Ces quelques remarques nous font voir que si, par certains côtés, la vie simple et rustique de nos ancêtres peut paraître enviable, les soucis, les vicissitudes d'une existence précaire, les mauvaises récoltes, les épidémies qui décimaient gens et bêtes ; une mortalité extraordinaire chez les enfants ; le défaut d'instruction, qui les rendait esclave de la routine une crédulité fortement empreinte de superstition et, il faut franchement le reconnaître, le manque absolu d'hygiène et même de propreté : la grossièreté du langage et des habitudes, firent de tout le XVII<sup>e</sup> siècle et d'une partie du XVIII<sup>e</sup> une époque qu'il n'y a pas lieu de regretter.

---

<sup>50</sup> Pille-tout.

<sup>51</sup> C'est ainsi qu'on a continué, La Vallée, à appeler les Franc-Comtois.

Cependant, à partir de 1740 environ, nous voyons le niveau moral s'élever progressivement. La fondation d'écoles dans toutes les localités de la Commune répandit les bienfaits de l'instruction.

Les industries lapidaire et horlogère, en amenant des rapports avec le Pays de Neuchâtel, et avec les villes de Genève, Lyon et Paris, contribuèrent grandement à l'adoucissement des moeurs et du langage, si bien qu'à l'époque de notre Émancipation, la commune du Chenit comptait nombre de personnes d'une culture élevée et qui, dans le commerce et les affaires publiques étaient en relations avec des sommités horlogères comme Berthoud et Breguet, politiques, comme L.-J. Cart et F.-C. de la Harpe, intellectuelles comme Ph. Bridel.

## IX

Nous avons retrouvé dans les archives familiales des Piguet-Dessous un assez grand nombre de chansons, mais elles ne datent guère que de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ce sont pour la plupart des chansons de soldat.

L'une d'entre elles, plaisantant le projet de descente en Angleterre de Napoléon, est assez curieuse.

Comme littérature locale, mentionnons la chanson patoise relatant les mésaventures amoureuses d'un don Juan de l'époque, surnommé *Corata*, et qui ne peut être reproduite ici.

Il en est de même de *Ma belle Catherine*, chanson qui, en outre, bien que composée il y a plus de cent ans, serait encore capable de réveiller certaines susceptibilités.

Une troisième de 1780 environ raconte les exploits de trois jeunes gens des Bioux arrivant au Moulin.

On ne dit pas si c'est le moulin du Brassus, celui du Sentier ou du Rocheray.

Le modeste hameau des Piguet-Dessous se ressentit des luttes et des divisions causées par l'avènement de la Liberté.

Ainsi, Henry Golay chez l'Héritier, quoique d'une famille entièrement dévouée à l'ancien régime, s'enrôla dans les compagnies levées par le Gouvernement Provisoire et qui se joignirent aux demi-brigades françaises.

En même temps, dans le camp adverse se trouvait son voisin et ami Timothée Golay, Chez Moiset. engagé dans le corps des volontaires de Rovéréa. qui rejoignait l'armée bernoise.

Henry Golay assista au combat de Neuenek, le 5 mars 1798.

Il fit aussi la Campagne de 1799 et prit part à la première bataille de Zurich où sa compagnie fut décimée. Lui-même, blessé, rentra dans sa famille et mourut à l'âge de 42 ans, en 1813.

Nous nous trouvons ici au seuil de la période moderne.

Et cette époque ne rentrant pas dans le cadre que nous nous étions tracé, nous prendrons congé du lecteur, dont la patience nous a suivi jusqu'ici, trop heureux si, ayant fait revivre quelques traits de la vie de nos ancêtres, nous avons pu l'intéresser un peu.

## POST-SCRIPTUM

---

### Quelques souvenirs et traditions sur le Bas-du-Chenit.

On voit encore, sur le pâturage de Pra-Rodet, au lieu dit *la Verrière*, l'emplacement de deux maisons, ainsi que celui de la dite «Verrière où l'on retrouve facilement des débris de verre et de pierre fondue.

Un plan de 1756 ou 7, indique que cet endroit était habité primitivement par des verriers (de Baupré, de Davi et Le Coultre, 1550 environ), qui y avaient bâti une chapelle, où ils se réunissoient pour prier entr'eux».

C'est probablement l'écho d'une tradition qui avait cours au XVIII<sup>e</sup> siècle et que l'histoire confirme quant aux deux premiers noms, à condition qu'on lise «de Beaulieu» pour Baupré.

Quant à Pierre Le Coultre, il ne paraît guère qu'il ait habité Pra-Rodet.

Sur le même plan, on voit, à bise du chalet de *Meséry* et au bas du chemin de la *Racine* (Risoux), deux croix avec cette mention : «Endroit où les Bourguignons avoient planté une croix et où ils venoient en procession».

Il s'agit sans doute de manifestations semblables à celles qui se produisirent tout le long de la frontière, et notamment à la Ferrière au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, alors que les Bourguignons, poussés par les Jésuites revendiquaient La Vallée comme leur propriété.

On doit toutefois aussi considérer qu'en 1634 un délinquant bourguignon fut tué dans ces parages, par une patrouille des gens du Chenit et que ces processions pouvaient avoir trait à cet événement.

On voit aussi à Pra-Rodet, à l'endroit dit le *Corps de Garde*, l'emplacement de la guérite où se tenaient les soldats qui y montaient la garde dans les temps troublés.

Un autre de ces corps de garde était établi sur l'autre rive de l'Orbe, au vent du chalet de la Bursine.

Le mamelon situé au vent du *Corps de Garde* s'appelle le *Crêt des Danses*.

Ce nom, assez répandu dans nos montagnes, se rapporte à des croyances ou à des pratiques superstitieuses. Peut-être s'y est-on réuni dans les premiers temps, pour danser en rond autour d'un grand feu, selon l'ancienne coutume conservée du paganisme, peut-être aussi croyait-on que les esprits s'y rassemblaient pendant la nuit.

Non loin de là, un endroit assez profond de la rivière porte le nom de *Gollie-à-Ia-Vieille*.

La tradition dit que des fermiers de Pra-Rodet, trouvant que leur mère, infirme, vivait trop longtemps, conduisirent la pauvre vieille au bord de ce gouffre et l'y noyèrent.

Lors de l'invasion des Alliés en 1814, un détachement d'Autrichiens occupa le Bas du Chenit. Une grand'mère du Crêt-Meylan se souvenait de les avoir vu longer le chemin qui du Campe suit le bas de la Côte et qui était le chemin primitif pour se rendre au Brassus.

Les habitants du Bas du Chenit n'eurent pas à se plaindre de ces soldats. On raconte que, voulant marquer leur reconnaissance envers un hôte bienveillant, ils lui bûchèrent un tas de bois énorme.

Ce que voyant un voisin s'empessa de se procurer un moule de bois auprès duquel il plaça les instruments pour le bûcher, soit un chevalet, une scie, un plot et une hache. Mais les Autrichiens, qui avaient à se plaindre de sa conduite à leur égard, se contentaient, en passant devant son chantier, de se livrer à diverses contorsions en riant aux éclats.



Jusque vers 1820, on se servait, pour traîner les bois en hiver, d'un instrument appelé *l'eindzeré*. C'était une poutre d'une aune environ, à laquelle était fixée la limonière et qui était percée de plusieurs trous par où passaient les chaînes des *comangles*.

Les bois traînés par cet instrument incommode produisaient sur le chemin des *plongeons* appelés *fédiéré*, extrêmement fatigants pour les chevaux.

Un habitant du Bas du Chenit, de la famille Chez Moïse Aubert construisit la *luette à traîner*, infiniment plus pratique, à laquelle on suspend les billons qui, ainsi ne peuvent plus se livrer à des *plongeons* intempestifs.

Bénédict Lecoultre, fils de Bénédicte du Crêt des Lecoultre, s'engagea au service de la France vers 1800. Nous le retrouvons au Chenit en 1807, avec le grade de sous-lieutenant.

En compagnie du caporal Samuel Reymond, il y recrute dix jeunes hommes pour les régiments suisses.

De ce nombre était David-Joseph Piguët<sup>52</sup>, frère aîné de Jeannôt, du Bas du Chenit, qui partit en disant : «Je reviendrai quand je serai général !»

Il ne revint jamais, pas plus que ses camarades ; pas plus que le lieutenant Lecoultre qui mourut l'année suivante en Espagne.

Nous possédons, à ce sujet, une lettre dont nous donnons ici copie :

Belle-Isle en Mer, le 10 août 1810.

Gautin capitaine commandant les 3e, 4e et 7e compagnies, Rgt Suisse, détacher à Belle-Isle en mer.

A Mr Benedict Le Coultre Père au Chenit.

En réponse à votre lettre en date du 18 juillet concernant la mort de Mr votre fils, mon s.-lieutenant c'est par erreur que je

---

<sup>52</sup> Engagé le 26 mars 1807. Prix : Fr. 80.-

l'avait donner sous le nom de Louis vû que son nom et Benedict. Je suis au désespoir d'être obliger de m'entretenir avec vous, pour un sujet qui doit faire toute vôtre affliction, mais je vais répondre à vôtre demande en tout ce qui est à ma connaissance le 24 May 1808 nous partime de Tolède en Espagne pour nous rendre devant Cadix en passant par l'Andalousie ; à notre arivée à Cordou Mr votre fils mon sous lieutenant tomba malade d'une fièvre tierce, cependant il vint avec nous jusqu'à Cordou où il dut entrer à l'hôpital, le 11 juin ayent du batre en retraite le 16 du même mois pour revenir sur nos à Andujar. Je fut le chercher au dit hopital et vint avec nous, avent rester au camp jusquau 12 ou 13 juillet et ne pouvant ce rétablir il me demanda de rentrer à l'hopital lui ayent fait son billet il y rantra le 14 dit ; le 18 du même mois de juillet nous umes ordre de batre en retraite, une seconde fois mais ayant rencontrer des force quadruple au notre après un combat de 18 heure nous dume capituler et déposâmes les armes le 22<sup>53</sup>.

Mr votre fils avoit suivis avec l'ambulance mais la fatigue, le manque de soin même de la par des Espagnol a beaucoup contribuer à sa mort Qui a eu lieu à l'Hopital d'Andujard dans les dernier jour de Juillet.

Quant aus esfet laiser tel que j'ai eû l'honneur de vous le marquer Je ferai vandre les esfait. Je vous en ferai tenir compte.

Voilaz Mr tout les ranségement que le puis vous donner sur le sort malheureux de mon ami et compatriote.

Veillez Mr en excusant mon barbouillage me croire en agréant la su rance de mon rescepet.

Vôtre très humble et de vouer serviteur et compatriote.

GAUTIN, capitaine.

---

<sup>53</sup> Capitulation de Baylen.

— Un frère du lieutenant Le Coultre, nommé David, servit aussi la France. Ayant fait partie avec un autre Combier d'une expédition contre les pirates, ce fut lui qui découvrit la cachette où ils s'étaient dissimulés et qui s'écria : *Lé vouaitique lé pirá, tui ! tui*<sup>54</sup> !

---

<sup>54</sup> Les voici les *pirá* (pirates) tous ! tous !